

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**Vendredi 17 décembre 2021****PROCES-VERBAL****1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 22 octobre 2021 (vote)**

Le Conseil d'administration approuve par 15 voix pour et 8 abstentions le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 22 octobre 2021.

2. Création de la Mission expertise scientifique du CNRS (vote)

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de décision portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique aux fins de création de la Mission pour l'expertise scientifique (MPES).

3. Budget initial (vote)

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote par 17 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions les autorisations budgétaires suivantes :

- **25 072 ETPT*** sous plafond et **9 203 ETPT** hors plafond
- **3 803 315 799 €** en autorisations d'engagement dont :
 - **2 730 282 500 €** en personnel
 - **1 023 253 798 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **49 779 501 €** en investissement programmé
- **3 821 369 008 €** de crédits de paiement dont :
 - **2 730 282 500 €** en personnel
 - **1 023 677 009 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **67 409 499 €** en investissement programmé
- **3 792 357 800 €** de prévisions de recettes
- **- 29 011 208 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote par 17 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions les prévisions comptables suivantes :

- **- 784 919 €** de variation de trésorerie

- 52 935 923 € de résultat patrimonial
- 205 022 967 € de capacité d'autofinancement
- - 29 011 208 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le report anticipé des crédits pour les ressources propres banalisées des laboratoires. Les crédits correspondants seront inscrits au premier budget rectificatif de l'exercice 2022**.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**Comme les années précédentes, ce chiffre est majoré de 100 ETPT pour tenir compte de l'incertitude sur le nombre de départs.*

***Pour mémoire, le montant d'autorisation d'engagement (AE) correspondant aux ressources propres banalisées des laboratoires reportés par anticipation le 1er janvier 2021 a été de 283,1 M€.*

4. Cession de parcelles du site de Meudon (vote)

4.1 Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie du site de Meudon

Le Conseil d'administration approuve par 17 voix pour et 6 voix contre la désaffectation aux activités de recherche scientifique du CNRS des emprises situées sur les parcelles cadastrales suivantes en cours de numérotation :

- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°309 d'une superficie de 3 688 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°310 d'une superficie de 4 452 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°307 d'une superficie de 2 028 m², étant précisé que celle-ci reste à appartenir à l'Etat à la date de la présente décision et que l'Etat procèdera à son déclassement ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°166 d'une superficie de 17 m², au 21 bis rue Marcel Allégot.

Ces emprises sont identifiées au regard du plan de division de la parcelle mère cadastrée section AH 165 référencé « D :27943 F/W/22166 indice B » en date du 14 décembre 2021 établi par le Cabinet Külker, géomètre-expert, domicilié 17bis Avenue le Corbeiller à Meudon et du document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) vérifié et numéroté par le pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC) des Hauts de Seine le 14 décembre 2021.

Le Conseil d'administration autorise le président-directeur général du CNRS à signer la décision de déclassement par anticipation présentée portant sur les emprises suivantes :

- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°309 d'une superficie de 3 688 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°310 d'une superficie de 4 452 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°166 d'une superficie de 17 m², au 21 bis rue Marcel Allégot.

La désaffectation des emprises interviendra à compter du complet déménagement des services concernés et dans un délai qui ne pourra excéder trois ans à compter de la décision dans le respect des dispositions de l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, étant précisé que la libération des emprises est prévue à ce jour pour le 31 décembre 2022 au plus tard.

4.2 Echange de parcelles avec l'Etat sur le site de Meudon (92)

Le Conseil d'Administration approuve par 17 voix pour et 6 voix contre l'acte d'échange de parcelles situées à Meudon entre le CNRS et l'Etat, représenté par la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine, dont les caractéristiques principales et essentielles sont précisées dans le projet d'acte ci-annexé.

Le Conseil d'administration autorise le président-directeur général du CNRS à signer l'acte d'échange, ainsi que tous actes et pièces, avenants et procès-verbaux, conventions et correspondances, élire domicile, substituer, déléguer, procéder à toutes formalités et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

4.3 Vente sous condition résolutoire de terrains du CNRS pour un projet de construction d'un ensemble résidentiel à Meudon (92) et constitution de servitudes

Le Conseil d'Administration approuve par 17 voix pour et 6 voix contre la vente et la constitution de servitudes par le CNRS à la société civile de construction-vente constituée par les sociétés VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT de terrains situés à Meudon en vue de la réalisation du projet de construction de l'ensemble résidentiel objet du permis de construire délivré le 19 août 2015 et prorogé jusqu'au 14 avril 2023, dont les caractéristiques principales et essentielles sont précisées dans le projet d'acte ci-annexé.

Le Conseil d'administration autorise le président-directeur général du CNRS à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tous actes et pièces, avenants et procès-verbaux, conventions et correspondances, élire domicile, substituer, déléguer, procéder à toutes formalités et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Est également autorisée la constitution de toutes servitudes nécessaires, à la réalisation de l'opération visée dans la présente délibération.

5. Nominations au Comité d'audit interne (vote)

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Madame Anne Besnier, Madame Myriam Fadel et Monsieur Jean-Emmanuel Rudio en tant que membres du Comité d'audit interne, pour une durée de trois ans à compter du 17 décembre 2021.

Fait à Paris, le 17 décembre 2021

Le Président

Antoine PETIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

Vendredi 17 décembre 2021

Président de séance :

M. Antoine PETIT

Sont présents :

Mme Claire GIRY*	M. Marko ERMAN*	M. Boris GRALAK*
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV*	Mme Alexandra PRIEUR*	Mme Maud LERICHE-KILLIJIAN *
M. Colin THOMAS*	Mme Hélène VALADE*	Mme Claudia ZLOTEA*
M. Jean DALIBARD *	M. Benjamin BERTRAND*	M. Pierre-Yves SAILLANT*
Mme Nathalie DOMPNIER*	M. Nicolas CUDRE-MAUROUX *	Mme Constantina BACALEXI*
Mme Fabiola GIANOTTI*	M. Paul-François FOURNIER*	Mme Carole LE CLOIEREC *
M. Bruno MAQUART*	Mme Sophie PATURLE GUESNEROT*	
Mme Hélène CAZAUX-CHARLES*		

Sont absents :

Mme Sylvie RETAILLEAU (Absente excusée pourvoit Antoine Petit)

Membres avec voix consultative :

Mme Dorothée BERTHOMIEU*
M. Christophe COUDROY
M. Marc DAVY*
Mme Marie-Laure INISAN-EHRET
M. Jean-Luc MOULLET
M. Alain SCHUHL

Invités permanents :

Mme Marie-Hélène BEAUVAISS
Mme Sabine DELIGNE
M. Hugues DE LA GIRAUDIERE
Mme Valérie HOSPITAL
Mme Catherine DELPECH
Mme Pascale ACCARD

Invités ponctuels :

M. Eric CHAREYRE
M. Fabrice COCHETEUX
Mme Christelle ROY

*Présent en visioconférence